

# Rwanda : La démocratie mise sous tutelle

vendredi 4 août 2017

**(Paris) Le 4 août 2017, le peuple rwandais est appelé à élire son président de la République. Cette élection opposera Paul Kagamé, président depuis 2000 et large favori, à Franck Habineza, candidat du Parti démocratique vert et Philippe Mpayimana, candidat indépendant. Cette élection est consécutive à la réforme constitutionnelle de 2015, qui permettrait à Paul Kagamé, de se maintenir au pouvoir jusqu'en 2034. Cette réforme adoptée par un référendum l'approuvant à plus de 98 %, cache la réalité d'un régime aux dérives autoritaires et d'une croissance à marche forcée, sur fond de répression généralisée de l'opposition, des médias et de la société civile. [Dans une nouvelle note publiée ce jour](#), la FIDH appelle les autorités rwandaises à mettre fin à ce rapt de la démocratie rwandaise en garantissant le respect des libertés fondamentales, en encourageant le débat démocratique et en luttant contre l'impunité des violations des droits humains.**

La FIDH revient dans [cette note](#) sur le développement à marche forcée du Rwanda, caractérisée par de graves entraves aux droits civils et politiques, aux libertés fondamentales, et en particulier aux libertés d'expression, de réunion et de la presse. Plusieurs organisations de défense des droits humains ont en effet pu documenter et dénoncer ces atteintes aux droits commises dans le cadre de la conduite des politiques économiques, notamment en matière agricole, d'aménagement du territoire et de gestion des biens publics. L'absence de dialogue véritable et inclusif, ainsi que les inégalités dans la répartition des richesses ont engendré un processus économique opaque, des disparités économiques et sociales grandissantes entre une classe élitiste de la population rwandaise tirant clairement profit du dividende économique du pays, et des classes populaires subissant les effets néfastes et les dommages collatéraux de cette course à la croissance économique.

La FIDH revient également sur les efforts des autorités rwandaises pour faire taire et sanctionner toute contestation du pouvoir : interdiction des partis politiques d'opposition, répression et actes de harcèlements contre les opposants politiques, pressions sur et prise de contrôle des ONG, violations graves des droits des défenseurs des droits humains les empêchant ainsi de mener leur travail de défense des droits humains, voire les contraignant à l'exil, etc. En 2015, la FIDH alertait sur le fait qu'« il n'y a plus d'ONG de défense des droits humains indépendante au Rwanda », en relation avec la prise de contrôle de la Ligue rwandaise pour la promotion et la défense des droits de l'Homme (LIPRODHOR), organisation membre de la FIDH, et le harcèlement judiciaire continu subi par les membres de l'organisation.

23 ans après le génocide, et malgré ses succès économiques le Rwanda se distingue aujourd'hui comme l'un des pays les plus répressifs en Afrique et où la censure et l'auto-censure sont généralisées.

Alors que les rwandais sont appelés aux urnes, la FIDH dénonce ce climat de peur exacerbée qui nuit gravement à l'exercice des droits humains de la population et empêche la libre expression des opinions. La FIDH appelle les autorités rwandaises à se conformer à leurs obligations internationales et à placer le respect des libertés fondamentales et des droits humains au cœur de ses priorités, seuls gages d'un développement juste et durable.